

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA CONFÉRENCE BRETONNE DE LA BIODIVERSITÉ

L'an deux mille vingt, le **mardi 30 mars à 9h**, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 23 mars 2021 s'est réuni à la salle du Conseil –Mairie de SÉNÉ sous la présidence de David LAPPARTIENT.

La Séance était publique.

Etaients présents à la présente délibération :

M. David LAPPARTIENT	Président
M. Ronan LE DÉLÉZIR	1 ^{er} Vice-Président
Mme Marie-José LE BRETON	3 ^{ème} Vice-Présidente
M. Luc LE TRIONNAIRE	4 ^{ème} Vice-Président
M. Patrick CAMUS	
Mme Muriel CLÉRY	
Mme Sylvie SCULO	

Absents excusés :

Mme Anne GALLO	2 ^{ème} Vice-Présidente
M. Paul BARRET	
Mme Nathalie COURTRAI	
M. André CROCQ	
M. Gilles DUFEIGNEUX	

Procuration :

Mme Anne GALLO donne procuration à Mme Sylvie SCULO
M. André CROCQ donne procuration à M. Ronan LE DÉLÉZIR
Mme Nathalie COURTRAI donne procuration à M. David LAPPARTIENT

Etaients également présents :

Mme Monique CASSÉ (directrice) (en visioconférence)
M. Ronan PASCO (Responsable du pôle Mer et Littoral)
Mme Marie TAVENNEC (Responsable administrative et financière)

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA CONFÉRENCE BRETONNE DE LA BIODIVERSITÉ

Suite à la loi biodiversité n°2016-1087 du 8 août 2016, le « Comité régional de la Biodiversité » a remplacé le comité régional trame verte et bleue. Une consultation de tous les représentants devant siéger dans ce comité a été réalisée en février 2018.

Cette loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages recentre le Conseil national de protection de la nature sur son rôle d'expertise scientifique et instaure au niveau régional le comité régional de la biodiversité (CRB).

Ce comité régional de la Biodiversité est indépendant des instances de l'Agence Bretonne de la Biodiversité et dispose d'une représentation plus large. Il doit être saisi dans différents cas, définis par l'article L 371-3 du code de l'environnement.

Le CRB constitue le lieu privilégié d'information, d'échange, de concertation et de consultation sur toute question relative à la biodiversité au sein de la région.

- Il est associé à l'élaboration, la mise en œuvre et au suivi de la stratégie régionale pour la biodiversité
- Il est associé à l'élaboration et à la révision du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Dans ce cadre, il s'assure de la prise en compte des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et des éléments pertinents du SDAGE.
- Il peut émettre des propositions ou des recommandations sur tout projet de travaux ou de plans ou de programmes ayant une incidence sur la biodiversité à l'échelle de la région.
- Il est informé par l'Etat et la Région des résultats obtenus par la mise en œuvre du schéma régional de cohérence écologique (SRCE), puis du SRADDET, en matière de préservation de la biodiversité (notamment sur les enjeux de continuité écologique et leur cohérence avec celle des régions ou pays voisins).
- Il est consulté par l'Etat et la Région, lors de leur élaboration, sur les orientations de programmation financière des contrats de plan Etat/Région et est informé de leur mise en œuvre au moins tous les trois ans.
- Il donne son avis sur les orientations stratégiques prises par l'agence régionale de la biodiversité.

Suite aux récentes élections communales et intercommunales, il convient de mettre à jour la liste des représentants en désignant un titulaire et un suppléant, respectant la parité des désignations.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau Syndical décide à l'unanimité :

- De désigner Patrick CAMUS et Yvanise BARJOU en tant que représentant du Parc au CRB.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel
Régional du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT